

De: Syndicat CGC
Envoyé: mercredi 1 avril 2026 12:01
À: DANREY Laurence
Cc: Syndicat CGC; MARCHAL Lilian; Dialogue Social; RAMOND Olivier
Objet: Mise en œuvre opérationnelle du Plan Mobilité Employeur – Proposition du SNT Vosges

Importance: Haute

Madame la Directrice Générale des Services,

Dans un contexte de hausse durable du coût des carburants, le SNT Vosges souhaite attirer votre attention sur les impacts concrets que cette évolution génère pour les agents de la collectivité.

Aujourd'hui, des situations différenciées existent dans l'usage des véhicules de service ou de fonction pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Dans un contexte de forte augmentation des coûts de déplacement, ces écarts peuvent être perçus comme inévitables par une partie des agents.

Par ailleurs, les contraintes budgétaires actuelles ne permettent pas d'envisager de compensation indemnitaire à la hauteur des hausses constatées. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire d'explorer des solutions pragmatiques, reposant sur une meilleure mobilisation des moyens existants.

Le Conseil départemental des Vosges dispose à cet égard d'un cadre structurant avec le Plan Mobilité Employeur 2022-2027, qui prévoit notamment le développement du covoiturage, l'encouragement des déplacements à plusieurs et l'optimisation de l'usage des véhicules.

Dans le contexte actuel, le SNT Vosges considère qu'il serait pertinent d'en renforcer la mise en œuvre opérationnelle.

Nous vous proposons ainsi d'engager une démarche structurée autour des axes suivants :

- la réalisation d'un recensement exhaustif de l'ensemble des véhicules de service et de fonction, ainsi que l'identification des modalités d'utilisation, notamment pour les déplacements entre domicile et travail ;
- la recherche d'une meilleure mutualisation des usages, en favorisant les déplacements partagés (covoiturage, organisation de ramassages lorsque cela est pertinent) à partir des véhicules existants ;
- l'intégration progressive de ces principes dans les organisations de service, dans un cadre adapté aux contraintes opérationnelles.

Afin d'accompagner cette démarche, nous proposons également :

- une communication dédiée via la lettre dématérialisée de la DRH ;
- la mise en place, avec l'appui des services compétents, d'un outil interne permettant de faciliter la mise en relation des agents et l'organisation de trajets partagés à l'échelle du territoire.

Enfin, il nous semble important que cette évolution puisse faire l'objet d'un pilotage identifié, ainsi que d'un suivi dans le temps, afin d'en mesurer les effets concrets en matière d'optimisation des déplacements.

La situation actuelle, comparable en niveau de prix à celle de 2022 mais appelée à durer, invite à adapter progressivement nos pratiques. Les orientations existent ; leur traduction opérationnelle peut aujourd'hui constituer un levier utile au bénéfice des agents comme de la collectivité.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces propositions.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale des Services, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le SNT Vosges

Didier CHOFFE

